



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

PROCES-VERBAL

Le onze janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le cinq janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle de la Salière, sous la présidence de Denis GIRAUD, Maire.

Présents : Denis GIRAUD, Franck CONESA, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Jean-Luc VERJAT, Véronique REBOUL, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Lionel BALLETT, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Régine COLOMB.

Excusés : Manon CONESA (pouvoir Lionel BALLETT), Gilles PALOMAR (pouvoir Jacqueline RABATEL), Madeleine HANUS (pouvoir Jean-Luc VERJAT)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Marie-Pierre FERLET

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance en proposant à l'Assemblée, l'ajout d'un point à l'ordre du jour devenue nécessaire pour la bonne gestion de l'astreinte hivernale. Aucune objection n'étant formulée, ce point est ajouté à l'ordre du jour dont la note de synthèse complémentaire est remise aux membres de l'Assemblée.

1- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Le conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, Denis GIRAUD a informé l'assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
2020_136	Achat produits d'hygiène	SOCIETE ASP ENVIRONNEMENT 38120 ST EGREVE	1 111.80 €
2020_137	Livraison fioul bâtiments publics	SARL CARRON ETCIE GENEVAY 38300 NIVOLAS VERMELLE	6 700.20 €
2020_138	Achat produits d'hygiène	Société ASP ENVIRONNEMENT 38120 ST EGREVE	2 273.48 €
2020_139	Prestation d'évaluation des candidats pour recrutement DGS	GROUPE URVIKA 69134 ECULLY	4 500.00 €
2020_140	Assistance à maîtrise d'ouvrage Dans le cadre de la mise en conformité du bâtiment communal 95 Rue de la Salière	Société DAMOP 73100 AIX LES BAINS	3 480.00 €
2020_141	Attestation de vérification accessibilité bâtiment communal 95 Rue de la Salière	SUD EST PREVENTION 69134 ECULLY	1 440.00 €

Monsieur RABUEL souhaite des précisions sur la prestation d'évaluation des candidats pour le recrutement DGS (décision 2020_139), le Maire répond qu'il s'agit d'une évaluation par des mises en situation de type « Assessment Center » des candidats, pour déterminer leurs performances sur un poste donné.

Monsieur RABUEL tient à remercier Nathalie Bassac avant son départ.

le Conseil Municipal **prend acte, à l'unanimité**, des décisions prises dans le cadre de la délégation confiée au Maire.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte, à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

3- Rapport annuel des activités et de la gestion de la SEMCODA pour l'exercice 2019.

Rapporteur : Denis GIRAUD

Par sa délibération n° 2020_59 du 25 juin 2020 le conseil municipal a désigné Denis GIRAUD, comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA (Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain).

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires

doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ». S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

Le rapporteur expose le bilan de l'année 2019, dont le rapport est joint en annexe.

M. RABUEL signale que « au regard de ces chiffres » la santé de la SEMCODA est « plus qu'acceptable », le Maire nuance ce propos en précisant que ces chiffres font suite à une recapitalisation et à leur décision de simplification des opérations dans un objectif de rentabilité de ce segment, par l'arrêt des prestations liées à la Résidence « Séniors ».

Monsieur RABUEL rappelle que c'est une volonté de l'État de ne plus faire de résidence 100% séniors pour faire des résidences intergénérationnelles. Il rappelle qu'il avait aussi interpellé la SEMCODA sur ce point et reconnaît que ses courriers sont restés sans réponse. Le Maire précise que la CAPI a également adressé des courriers, s'interrogeant légitimement sur les conséquences juridiques de l'abandon d'un tel projet alors qu'elle s'est portée garante, comme la commune d'ailleurs.

Conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil Municipal **prend acte à l'unanimité**, du rapport de son représentant au sein de l'assemblée spéciale de la SEMCODA pour l'exercice 2019.

4- Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales pour des titres restaurant pour le personnel communal

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le Centre de Gestion de l'Isère souhaite soutenir les collectivités et établissements du département dans leur volonté de développer des prestations sociales en faveur des agents territoriaux comme la protection complémentaire santé et prévoyance ou les titres restaurant.

Le CDG 38 a donc développé un contrat cadre de titres restaurant depuis 2011. Le contrat cadre en cours, comprenant 120 collectivités, se terminera le 31 décembre 2021. Aussi, un nouveau contrat cadre va être lancé par le CDG 38 afin de proposer des prestations similaires et en continuité aux collectivités au 01.01.2022. À cette occasion, toutes les collectivités et établissements publics isérois ont l'opportunité d'adhérer. Il est ainsi possible de donner un mandat sans engagement dans le cadre de cette nouvelle procédure au CDG 38 par une délibération avant le 26.02.2021.

Durant l'été 2021, le CDG38 sélectionnera un prestataire et une offre mutualisée qui seront présentés aux collectivités en septembre 2021 et qui auront alors le choix d'adhérer ou non au contrat groupe.

Le conseil municipal **mandate à l'unanimité**, le Centre de Gestion de l'Isère pour développer un contrat cadre de prestations sociales pour des titres restaurant pour le personnel communal.

5- Création d'un poste de contractuel à temps complet pour le service administratif

Rapporteur : Denis GIRAUD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service urbanisme, dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Le conseil municipal **autorise à l'unanimité** cette création de poste de contractuel pour un accroissement temporaire d'activité.

6- Mise en place astreinte hivernale

Rapporteur : Denis GIRAUD

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020_132 du 14/12/2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'évènement climatique sur le territoire communal en période hivernale. Ces astreintes seront organisées sur les week-ends, à compter du 1^{er} week-end de décembre à mi-février.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération afin de préciser la période de ces astreintes qui s'étendra sur la saison 2020/2021 du 15/12/2020 et qui comptera les trois premiers week-ends de février, soit jusqu'au 21/02/2021, validant ainsi la période d'astreinte des agents du service technique.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la période d'astreinte hivernale des agents techniques telle que présentée ci-dessus.

7-Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021

Rapporteur : Aristide RICCIARDONE

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 (ROB) adressé préalablement aux membres du Conseil Municipal est ainsi présenté.

Monsieur RENAUD approuve la prévision de recettes liées aux locations des salles qui apparaissent satisfaisantes compte tenu de la situation sanitaire. Madame BARBIER ajoute que Madame BASSAC avait pris en compte cet élément dès le mois de juillet.

Monsieur RABUEL regrette l'absence de comparatif chiffré par rapport à une période dite « normale » pour une meilleure visibilité de la perte attendue.

Monsieur RICCIARDONE, rapporteur, tient à rappeler la volonté de la nouvelle équipe municipale menée par Denis Giraud, d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement (coûts de la masse salariale maîtrisés, recours aux marchés publics, économies d'énergie dans les bâtiments communaux, préserver l'autofinancement de la commune).

M. HYVER précise qu'il est novice mais s'étonne qu'il n'y ait pas de chiffres dans un budget prévisionnel, contrairement à ce qu'il connaît de l'industrie. Monsieur RICCIARDONE rappelle qu'il n'y en avait pas non plus dans les DOB des années précédentes. Le Maire intervient pour préciser qu'il s'agit d'orientations mais que, bien évidemment, une présentation chiffrée est

prévue dans le cadre du budget. Monsieur RABUEL affirme qu'en 2009 le DOB comportait un tableau de travail.

Monsieur RENAUD souhaiterait une trajectoire chiffrée avec des indications d'évolution à la baisse ou à la hausse, ayant des difficultés à identifier des économies dans cette présentation, notamment à cause des charges incompressibles connues. Le Maire espère un « atterrissage dans le prochain DOB et demande à la commission Finances, dont fait partie Monsieur RENAUD, de travailler en ce sens.

Monsieur RENAUD stipule de même son souhait de voir se dégager une prospective en faisant référence au FPIC dont les conséquences apparaîtront vraisemblablement plus sur l'année 2022 alors qu'il est ici question d'examiner le DOB 2021. Monsieur GIRAUD n'ayant pas eu le sentiment d'avoir eu la capacité cette année de faire correctement cette prospective, renouvelle son souhait que la commission Finances travaille sur ces chiffres dès le mois d'octobre/novembre.

Monsieur RENAUD souhaitant terminer son propos sur une note positive, relève la capacité d'épargne brute en section de fonctionnement, qui devrait être de 20 à 24% mais sur une année particulière à cause de la COVID tout en attirant l'attention sur la potentielle dégradation de cette situation au cours de l'année prochaine. Le Maire affirme que l'intérêt est d'avoir un suivi régulier de prévisions budgétaires prudentes, et attend de la commission Finances, pour ce faire, un point trimestriel.

Monsieur RABUEL rappelle que dans ses précédents mandats il avait lancé des alertes concernant le FPIC et précise approuver la politique de travaux, en précisant qu'à son sens, il faut veiller à ce que les dépenses d'investissement ne génèrent pas d'autres dépenses d'investissement et chercher de nouvelles recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité absolue** (Pour : 21 voix, Contre : 6 voix)

- **Valide** les orientations budgétaires proposées pour l'année 2021.
- **Adopte** le rapport d'orientation budgétaire 2021 annexé au présent compte rendu.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H15